

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 28 novembre 2023 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 22 novembre 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies. Monsieur le Président étant empêché le jour de la séance, la Présidence est assurée par M. Michel GREGOIRE.

**Secrétaire de séance :** Madame Aurélie LOUPIAS

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 97

**Nombre de voix délibératives :** 73

**Etaient présents : 57 (dont 3 suppléants)**

Éric RICHARD - Lionel FOUGERAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - André DONZE - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Sébastien ROUSTAN - Patricia GIELLY - Sébastien DUPOUX - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Jérôme BOMPARD - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Sylvie GARNERO - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Didier ROUSSELLE - Thierry TATONI - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Jean-Louis NICOLAS - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Nadège RANCON - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON

**Etaient absents ou excusés : 27**

Marc HAMARD - Gines ACHAT - François GROSS - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Denis CONIL - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Mathieu ANDRE - Jean-Marc PELACUER - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Augustin CLEMENT - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Patrick TITZ - Gérard PEZ - Claude SOMAGLINO

**Excusés ayant donné pouvoir : 16**

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Martial BONNEFOY - Daniel CHARRASSE a donné pouvoir à Christian THIRIOT - Laurence CHAUDET a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Pascal CIRER-METHEL - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Philippe LEDESERT - Christian CORNILLAC a donné pouvoir à Christelle RUYSSCHAERT - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Thierry DAYRE a donné pouvoir à Michel GREGOIRE - Odile PILOZ a donné pouvoir à Christian TEULADE - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Claude BAS - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Jacques NIVON - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Jean-Michel LAGET - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

<b>Adm. Générale - Finances &amp; Marché Publics - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation</b>
--

Rapporteur : Nadia MACIPE

## **Finances**

### **202-2023 Budget Principal – Dépenses d'investissement Autorisation d'engager, liquider et mandater avant le vote du Budget Primitif 2024**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1612-1 qui prévoit que dans le cas où le budget de l'EPCI n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Président est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le Président peut, sur autorisation du Conseil communautaire, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts ou budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation du Conseil communautaire doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits.

Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

**Considérant** que le budget primitif du budget général de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale ne sera pas adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au Conseil communautaire de bien vouloir autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme précisé ci-après :

#### **Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2024**

<b>Chapitre - Libellé Nature</b>	<b>Crédits ouverts en 2023 (BP+VI+DM)</b>	<b>Montant autorisé avant vote du BP 2024</b>
20 – Immobilisations incorporelles	15 648.00€	3 912.00€
21 – Immobilisations corporelles	1 349 612.51€	337 403.13€
204 – Subventions d'équipement versées	33 052.00€	8 263.00€
Opération 106 – Sentier au fil de l'Eygues	9 675.00€	2 418.75€
Opération 111 - Signalétique	350 819.38€	87 704.85€
Opération 121 - Fibre ADN de la CCBDP	2 315 600.00€	578 900.00€
Opération 2021 - Voirie 2021	443 361.98€	110 840.50€
Opération 2022 – Voirie 2022	45 135.30€	11 283.83€
Opération 2023 – Voirie 2023	1 976 859.83€	494 214.96€
Opération 224 – Conventions concordantes 2023	200 000.00€	50 000.00€
Opération 232 – Maison de l'Enfance	1 820 000.00€	455 000.00€
Opération 235 - Aménagement itinéraire voies douces	894 950.00€	223 737.50€
Opération 237 – Etude mobilité	112 500.00€	28 125.00€
Opération 240 – Espace test agricole	20 000.00€	5 000.00€
Opération 242 - Aménagement Buis	795 000.00€	198 750.00€
Opération 246 – Equipts numériques salles réunion Buis	79 000.00€	19 750.00€
Opération 243 – locaux sociaux OM	80 000.00€	20 000.00€
Opération 244 - Salle de réunion Buis	313 000.00€	78 250.00€
Opération 247 – Etage + photovoltaïque Siège Nyons	850 000.00€	212 500.00€
<b>Total des dépenses d'investissement hors dette</b>	<b>11 704 214,00 €</b>	<b>2 926 053,52 €</b>

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote  
décide**

**POUR : 73**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D'AUTORISER** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2024 avant le vote du budget 2024 dans la limite des crédits inscrits dans le tableau ci-dessus, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Président

Thierry DAYRE



The image shows a blue circular official stamp of the 'COMMUNAUTE de COMMUNES BARONNIES en DROME PROVENCE' with the number '25110' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Transmission en préfecture le : 14/12/2023

Mise en ligne le : 14/12/2023

Ampliation à :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20231128-202\_2023-DE  
en date du 14/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 202\_2023